

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/07/2024 - 28370 - 2021 B 00476 - 893 136 044 - A L'ORIGINE DU FUTUR

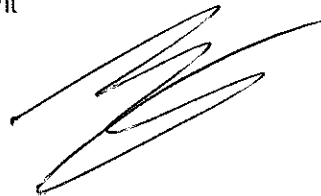
A L'ORIGINE DU FUTUR
Société à responsabilité limitée au capital de 148.200 €
Siège social : 20 rue de Campilleau à BRUGES (33520)
893 136 044 RCS BORDEAUX
La « Société »

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTES APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

LE 28 JUIN 2024

Certifiés conformes
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Gérant'.

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	161 200		161 200	151 200
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	161 215		161 215	151 215
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	127 128		127 128	119 366
	Autres créances	109		109	1 102
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	15 863		15 863	1 659
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	143 100		143 100	122 127
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	304 315		304 315	273 342

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	148 200	148 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 779	1 779
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	70 520	
	Report à nouveau		33 785
	Résultat de l'exercice	37 320	36 735
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		257 819	220 499
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	7 100	14 100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	655	600
	Dettes fiscales et sociales	38 741	38 143
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		46 496	52 843
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		304 315	273 342
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		37 320,08	36 734,74
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		46 496	52 843
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	85 532		85 532	98 931
	Montant net du chiffre d'affaires	85 532		85 532	98 931
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
Autres produits				1	
Total des produits d'exploitation (1)				85 532	98 931
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 073	2 572
	Impôts, taxes et versements assimilés			981	832
	Salaires et traitements			38 500	45 500
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			(51)	6 686
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1		
Total des charges d'exploitation (2)				41 504	55 591
RESULTAT D'EXPLOITATION				44 028	43 341

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 028	43 341
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	66	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		66	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		66	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		44 094	43 341
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		21
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		21
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(21)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		6 774	6 585
TOTAL DES PRODUITS		85 598	98 932
TOTAL DES CHARGES		48 278	62 197
RESULTAT DE L'EXERCICE		37 320	36 735

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement de l'ANC no 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement no 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) homologué par arrêté du 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et selon les principes de base suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Changements de méthode comptable

Néant.

Faits significatifs de l'exercice

La société est entrée au capital de la SARL RADIANCE (développement, importation, commercialisation et installation de systèmes photovoltaïques), elle a acquis 10 000 parts / 30 000 à 1 € la part sociale.

A L'ORIGINE DU FUTUR
Société à responsabilité limitée au capital de 148.200 €
Siège social : 20 rue de Campilleau à BRUGES (33520)
893 136 044 RCS BORDEAUX
La « Société »

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin,
A 14 heures,

Les associés de la société A L'ORIGINE DU FUTUR, société à responsabilité limitée au capital de 148.200 €, dont le siège social est situé 20 rue de Campilleau à BRUGES (33520) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 893 136 044, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Natalia KUPIANSKAYA propriétaire de SEPT MILLE QUATRE CENT DIX parts sociales numérotées ¹ à 7.410, ci.....	7.410 parts
- Monsieur Loïc MARION propriétaire de SEPT MILLE QUATRE CENT DIX parts sociales Numérotées de 7.410 à 14.820, ci.....	7.410 parts

TOTAL	14.820 parts

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loïc MARION, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Loïc NK

ORDRE DU JOUR

- Renonciation aux modalités de convocation de l'Assemblée Générale prévus par l'article 18 des statuts ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable BSF.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Renonciation aux modalités de convocation de l'Assemblée Générale prévus par l'article 18 des statuts

L'Assemblée Générale renonce aux modalités de convocation de l'Assemblée générale prévus par l'article 18 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37.320 € de la manière suivante :

- | | |
|--|----------|
| - Dotation en totalité de la Réserve légale à hauteur de | 13.041 € |
| - Affectation du solde au compte « autres réserves » | 24.279 € |
- Passant ainsi de 70.520 € à 94.799 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoir

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Madame Natalia KUPIANSKAYA épouse MARION Monsieur Loïc MARION

